



LA FIN DES LIGNES FIXES, ÇA VOUS CONCERNE

Adieu le
cuivre,
bonjour la
fibre !

Le grand changement

Le décommissionnement du cuivre c'est quoi ?

Orange, anciennement France Télécom, va très prochainement retirer le réseau téléphonique existant, qui était en cuivre.

Ce réseau, sur lequel passaient les services comme le téléphone fixe, puis l'internet et la télévision par ADSL depuis les années 90, est en train d'être remplacé par un réseau en fibre optique.

Le retrait de ce réseau est appelé "le décommissionnement du cuivre".

D'ici 2030 tous les réseaux cuivre de France seront fermés.

Si vous voulez avoir internet ou même une ligne de téléphone fixe, il faudra passer à la fibre. De nombreuses personnes sont à priori concernées.



On fait le point

De quoi on va parler ?

Pourquoi ça change ?

Qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

Les problèmes éventuels

Ressources et contacts utiles

Pourquoi ça change ?

●
Le réseau cuivre est vieillissant, coûte cher à entretenir, moins performant, sensible aux intempéries...

●
Orange a donc décidé de le remplacer dans toute la France d'ici 2030.

●
La fibre est plus rapide, plus stable et plus économe en énergie.

●
Depuis 2013, l'État a lancé un chantier de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du Plan France Très Haut débit.

Pourquoi ça vous concerne ?

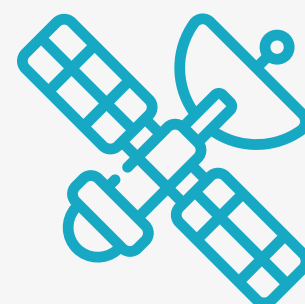
Vous n'aurez plus le choix...



Sans cuivre plus de téléphone fixe en prise murale.



Ce sera la fin de l'ADSL et donc d'internet à la maison.



Sans fibre il vous faudra un abonnement internet 4G ou par satellite.



La fibre vous permettra d'avoir internet, le téléphone fixe et la télé par internet.

Raccordement et abonnement

Quelle différence ?

Le raccordement : installation de la fibre jusqu'au domicile.

- Réalisé par l'opérateur d'infrastructure (Orange à Gap, XpFibre dans le reste du département)
- Prérequis indispensable pour avoir la fibre, mais pas suffisant
- Gratuit dans la plupart des cas. Exceptions : logements très isolés, immeubles anciens à rénover, nouveaux logements.

L'abonnement : contrat avec un fournisseur d'accès internet.

- Réalisé par le fournisseur choisi (Orange, SFR, Free, Bouygues)
- Nécessaire pour activer la fibre et avoir internet
- Payant (mensualités)

Le raccordement, c'est construire la route. L'abonnement, c'est choisir sa voiture pour rouler sur cette route.

Défi 1 : Qui est qui ?

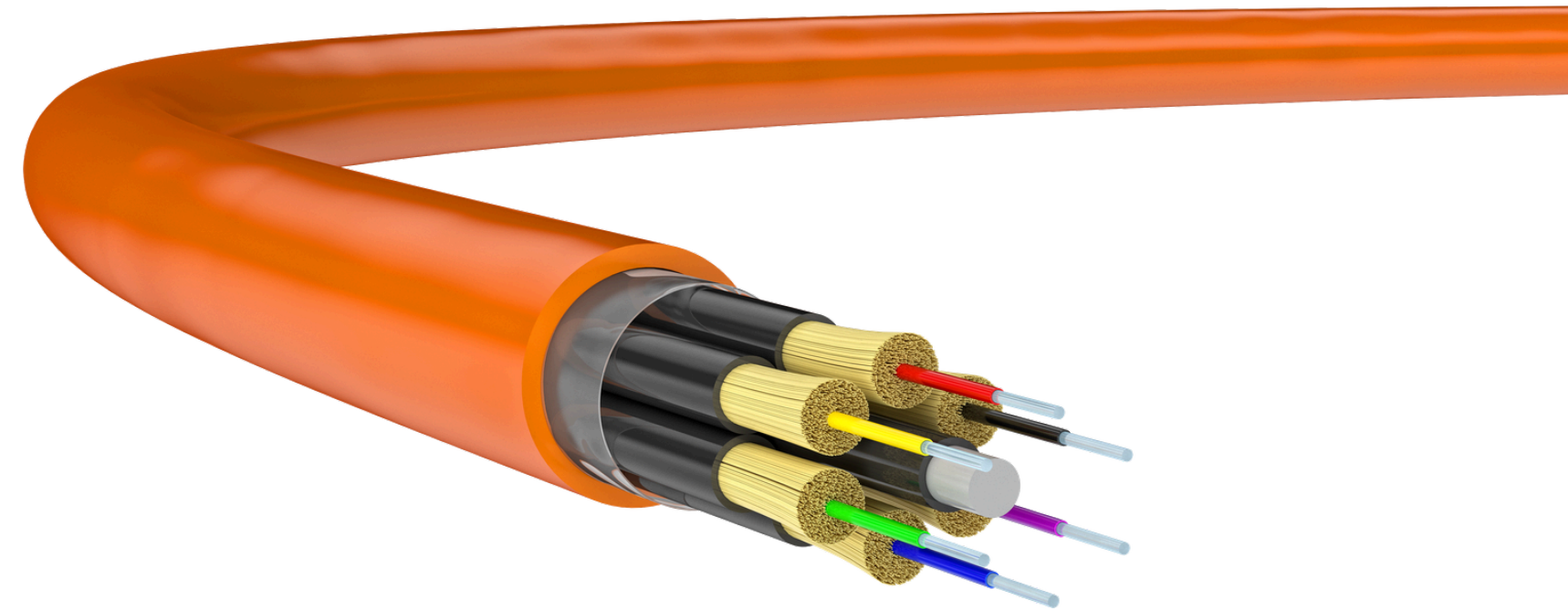
A vous de jouer !

Remettez les cartes objets avec leur noms et leur définition.



Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !



La fibre optique

- Définition : technologie qui utilise la lumière pour transmettre des données
- Avantages : très haut débit, stable, peu de consommation énergétique
- Utilisation : internet très rapide, téléphone fixe, TV HD

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !



L'ADSL

- Définition : technologie qui utilise le réseau téléphonique cuivre pour transmettre des données
- Avantages : débit correct, disponible presque partout
- Inconvénients : sensible à la distance et aux perturbations, débit limité
- Utilisation : internet, téléphone fixe, TV (avec débit suffisant)

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !



La box

- Définition : équipement fourni par l'opérateur qui fait le lien entre le réseau (fibre ou ADSL) et vos appareils
- Rôle : convertir le signal, distribuer internet (Ethernet et WiFi), gérer le téléphone fixe et la TV
- Nécessaire pour avoir internet, que ce soit en ADSL ou en fibre

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !



Le WIFI

- Définition : technologie qui permet de connecter des appareils à internet sans fil
- Fonctionne avec une box
- Pratique pour connecter smartphones, tablettes, ordinateurs
- Portée et débit variables selon les obstacles et la distance

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !



La 4G, 5G

- Définition : technologies de réseau mobile pour connecter des appareils à internet sans fil
- Utilisent des antennes relais et les ondes radio
- Nécessitent un forfait mobile avec data ou un forfait dédié
- Couverture variable selon les zones

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Question : Si le câble fibre est coupé accidentellement lors de travaux, que se passe-t-il ?

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Réponse : Internet et le téléphone fixe seront coupés jusqu'à la réparation du câble. C'est pourquoi il est important de faire attention aux câbles lors de travaux.

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Question : Est-on obligé d'abandonner l'ADSL pour passer à la fibre ?

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Réponse : À terme, oui. Les opérateurs vont progressivement arrêter le réseau ADSL pour le remplacer par la fibre. D'ici 2030, il ne sera plus possible de souscrire à un nouvel abonnement ADSL, et les abonnements existants seront progressivement migrés vers la fibre. Par contre tant que l'ADSL n'est pas coupé rien ne vous oblige à changer de forfait.

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Question : Que se passe-t-il si ma box tombe en panne ?

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Réponse : Si votre box ne fonctionne plus, vous n'aurez plus accès à internet, ni au téléphone fixe si vous l'utilisez. Il faut alors contacter votre fournisseur d'accès internet pour régler le problème.

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Question : Peut-on utiliser le WiFi partout dans la maison ?

Défi 1 : Qui est qui ?

A vous de jouer !

- Réponse : La portée du WiFi dépend de nombreux facteurs (taille et disposition du logement, matériaux des murs, interférences...). Si le signal est faible dans certaines pièces, on peut utiliser des répéteurs WiFi pour étendre la couverture.

Défi 2 : Où est la fibre ?

A vous de jouer !

Rendez-vous sur le site de l'Arcep : maconnexioninternet.arcep.fr pour voir où en est le déploiement de la fibre dans votre quartier !



Comment on passe à la fibre ?

Prenez de l'avance si ce n'est pas déjà fait !

Maintenant que vous connaissez votre éligibilité, vous pouvez passer à la suite :

- Plusieurs opérateurs proposent des offres fibre : Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom...
 - Les offres varient en termes de prix, de débits, de services inclus (téléphone fixe, TV, mobile...)
 - Comparez les offres et choisissez celle qui correspond le mieux à vos besoins et à votre budget
 - Vous pouvez le faire directement sur les sites des opérateurs ou en utilisant des comparateurs en ligne.
-
- Une fois que vous avez choisi votre offre, vous pouvez souscrire directement en ligne ou par téléphone
 - Vous devrez fournir vos informations (nom, adresse, coordonnées bancaires...)
 - L'opérateur vous proposera un rendez-vous pour l'installation de la fibre à votre domicile
 - Choisissez une date et un créneau horaire qui vous conviennent
 - Prévoyez d'être présent lors de l'intervention du technicien

L'installation de la fibre

Le jour où le technicien vient chez vous

Le technicien viendra installer la fibre à votre domicile à la date et à l'heure prévues

- Il tirera un câble de fibre optique depuis le point de branchement dans la rue jusqu'à votre logement
- Il installera une prise terminale optique (PTO) dans votre logement
- Il branchera votre nouvelle box fibre sur cette prise et vérifiera que tout fonctionne
- L'intervention dure généralement entre 2 et 4 heures
- Assurez-vous que le technicien a bien accès aux endroits nécessaires (gaines techniques, local à compteurs...)
- Il a l'obligation de suivre le chemin de raccordement existant et de limiter les travaux au maximum. Il doit faire le travail le plus propre possible.
- Une fois la fibre installée et la box branchée, l'opérateur activera votre ligne (cela peut prendre quelques heures)

N'OUBLIEZ PAS DE RÉSILIER VOTRE ANCIEN ABONNEMENT ADSL SI VOUS EN AVIEZ UN !

Les difficultés potentielles

Des difficultés techniques peuvent parfois compliquer l'installation



Ces difficultés concernent principalement l'adduction (le cheminement du câble de fibre jusqu'à votre logement)

- Elles peuvent être liées à l'état des gaines techniques, à la configuration de votre immeuble ou maison, etc.
- Dans ces cas, des travaux supplémentaires peuvent être nécessaires.



Que faire en cas de difficultés ?

- Le technicien vous remet un document (« constat de défaut d'adduction ») détaillant les travaux à réaliser.
- Vous devez alors entreprendre les démarches pour effectuer ces travaux.



Qui fait les travaux ?

- Pour un logement individuel, contactez des entreprises de travaux suivant ce qui est demandé.
- Pour un logement collectif, se rapprocher du syndic ou du propriétaire.



Qui paye les travaux ?

- Des aides existent pour financer tout ou partie des travaux nécessaires.
- Elles sont disponibles auprès de l'Agence de Services et de Paiement sur le site : <https://www.asp.gouv.fr/aides/fibre-optique-aide-au-raccordement>

Les difficultés potentielles

Certains soucis peuvent intervenir sur le domaine public

Bien que plus rares, des difficultés peuvent aussi survenir sur le domaine public. Elles concernent généralement l'infrastructure de génie civil (les fourreaux et les chambres par lesquels passent les câbles).

Dans ces cas, c'est à l'opérateur d'infrastructure (Orange ou XpFibre selon les zones) de réaliser les travaux nécessaires. Le technicien constate le problème lors de son intervention et en informe l'opérateur d'infrastructure. Les délais peuvent parfois être longs (plusieurs semaines à plusieurs mois), car ces travaux nécessitent souvent des autorisations et une coordination complexe

En cas de délai excessif ou de non-réponse de l'opérateur, vous pouvez faire une réclamation auprès de votre fournisseur d'accès internet.

Les ressources

On contacte qui ?

Pour toute question sur le déploiement de la fibre dans votre commune, le site du ministère de l'Economie :
www.economie.gouv.fr/treshautdebit/

Si vous rencontrez des difficultés avec votre opérateur, vous pouvez saisir le Département via le formulaire disponible sur : <https://hautes-alpes.fr/fibre>

Pour des informations complémentaires sur les aides et les démarches :
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/numerique-et-cybersecurite/pouvez-vous-beneficier-de-laide-pour-raccorder-votre-logement-la-fibre>

En cas de litige avec votre opérateur, vous pouvez saisir le médiateur des communications électroniques :
<https://www.mediation-telecom.org/>

Récapitulons...

Les 5 idées à retenir

● Le réseau téléphonique historique (le cuivre) sera définitivement arrêté d'ici 2030, il sera remplacé par la fibre optique. Cette transition est nécessaire pour continuer à bénéficier du téléphone fixe et d'internet.

● Pour savoir quand vous pourrez passer à la fibre, vérifiez dès maintenant l'éligibilité de votre logement sur <https://maconnexioninternet.arcep.fr/>. Si vous n'êtes pas encore éligible, suivez les annonces de votre opérateur ou de votre mairie.

● Si vous êtes éligible, vous devrez choisir un opérateur et une offre fibre. Prenez le temps de comparer les offres et de poser toutes vos questions avant de souscrire. L'installation nécessitera l'intervention d'un technicien à votre domicile.

● Des difficultés techniques peuvent parfois survenir lors de l'installation. Mais des solutions existent, comme les aides financières pour les travaux de raccordement complexes. N'hésitez pas à vous faire aider en cas de besoin.

● De nombreuses ressources sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette transition : les sites web du gouvernement et des opérateurs, les contacts locaux (mairie, département).

Avez-vous des questions ?



Sources : document "Décommissionnement du cuivre" fourni par le Département des Hautes-Alpes

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>

<https://www.lafibre05.fr/>

<https://maconnexioninternet.arcep.fr/>

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/numerique-et-cybersecurite/pouvez-vous-beneficier-de-laide-pour-raccorder-votre-logement-la-fibre>